



Fiscalité des entreprises : Restitution acompte

Par **Marie671234**, le **18/06/2011** à **11:57**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment les choses sont traitées au plan fiscal lorsque une société de travaux public a cochnlu un contrat sur la construction d'un immeuble. Durant l'exercice N, le preneur avait versé un acompte mais la société doit restituer en N+2 cet acompte.

Merci.